



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ

Beauvais, le 22 JAN 2001

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales

Pôle Santé

Tutelle et contrôle

Affaire suivie par

Madame Vasseur

tél : 03 44 06 48 45

G:\DATA\GROUPE\FACTS\AN\PHARMACI\REF99\VA\RETETY\PCREATION\ACCUSEJONCKERS.WPD

Recommandé avec A.R.

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception le 16 janvier 2001 à 16 heures du dossier que vous avez déposé dans mes services, en quatre exemplaires, en vue d'être autorisée à créer une officine de pharmacie à RULLY (60810) au 2, Grande Rue.

Cette demande confirme la demande de création pour le même emplacement, déposée le 23 avril 1999 et dont l'instruction était soumise au gel.

Ce dossier se compose des pièces suivantes :

- demande motivée adressée à Monsieur le Préfet,
- statuts de l'EURL « La Pharmacie de Rully »
- extrait du Registre du Commerce et des Sociétés
- copie certifiée conforme à l'original du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie
- fiche individuelle d'état civil et de nationalité française
- attestation d'inscription au Tableau de la section D avant le 1^{er} janvier 1996 et certificat d'inscription en qualité de pharmacien-assistant établi le 9 janvier 2001
- attestation de non-inscription au Tableau de la section A
- attestation notariale du bénéfice d'une promesse de bail à loyer à titre commercial à Madame Stéphanie BLONDEEL
- permis de construire délivré le 19 avril 1999
- avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité du 12 février 1999
- courriers des administrations donnant un avis dans la demande de permis
- lettres de soutien au projet des Maires de MONTEPILLOY, RARAY, TRUMILLY, VILLENEUVE-SUR-VERBERIE, BARBERY et FRESNOY LE LUAT

Madame Stéphanie JONCKERS- BLONDEEL
151 rue des Mioches
62136 LESTREM

- plan de Rully, mentionnant l'emplacement du projet
- plan du secteur avec visualisation des officines existantes
- plans d'aménagement des locaux, description
- extrait du plan cadastral

En conséquence, votre dossier enregistré le 16 janvier 2001 sera transmis au Syndicat des Pharmaciens de l'Oise et au Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens pour avis.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice,
L'Inspectrice Principale,



Marie-José BEURDELEY